fourneur en fer, conseiller sortant. — Dehhies Clément, ouvrier mineur, id. — Delfosse Arthur, industriel, id. — Démarcq François, cultivateur, id — Démarcq-Choquet Henri, cultivateur, id. — Dépret Alfred, surveillant, id.— Destrebecq Henri, ouvrier mineur, id. — Faniard Edouard, charpentier, id. — Florent Gaëtan, Porion, id. — Gaugain Edouard, employé de commerce. — Lemoine Henri, ouvrier mineur, conseiller sortant. — Michaux Hector, Porion. — Meriau Léon, employé, conseiller sortant. — Philippe Jean-Baptiste, cultivateur, id. — Perrot Jules-Victor, contremaître, id. — Ravez Louis, ouvrier mineur, id.— Sénélar Jules, constructeur de bateaux, id. — Thierry Augustin-Alfred, jardinier, id. — Trottin Rémy, cultivateur, id. — Vanderbanken Fernand, forgeron, id.

A BÉRELLES

Nous recevons la note ci-dessous :

« Aussi bien que dans les centres importants, Bérelles prépare ses élections municipales. La municipalité républicaine sortante a la confiance des électeurs. Elle sera réélue malgré l'opposition des réactionnaires, dirigés malheureusement par un fonctionnaire retraité qui, après avoir sollicité pour lui et pour les siens les faveurs du gouvernement républicain, en est l'adversaire maintenant qu'il est en retraite. Nous comptons sur les électeurs bérellois pour faire leur devoir le 5 mai comme ils l'ont fait depuis nombre d'années ».

A HAZEBROUCK

Une liste de l'abbé Lemire

Les réactionnaires d'Hazebrouck continuent d'attaquer violemment l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck. Hier, le comité qui patronne la liste sortante publiait une circulaire où comme la « Croix du Nord », dans le numéro du même jour, il « déplorait » l'attitude de l'abbé Lemire et attribuait cette attitude au désir qu'il a « de se venger des libéraux qui l'ont combattu aux dernières élections législatives. ».

Comme une sorte de réponse, on communiquait en même temps une nouvelle liste de candidats aux élections municipales, où, en tête, figure l'abbé Lemire :

L'abbé Jules Lemire, député du Nord ; Louis Lernout, pharmacien, conseiller sortant, adjoint au maire ; César Samson, docteur, conseiller sortant ; Bécuwe Marcellin, boucher; Henri Bonte-Ernout, industriel; Henri Bouquet-Fermaux, président de l'Association Agricole ; Carlier Jean, brasseur; Etienne Degrave-Vandamme, quincaillier ; Denys Paul, négociant ; Tobie Descamps, boulanger-pâtissier ; Dumez Camille, capitaine des sapeurs-pompiers ; Hottin-Wyckaert, sous-chef de section au chemin de fer du Nord ; Paul Houcke-Doom, tanneur ; Huyghe Gaston, minotier, administrateur du Bureau de bienfaisance ; Istweire René, cultivateur ; Lahaye Emile, président des trompettes ; Jules Legrand, comptable principal au dépôt ; Jules Lemahieu, mécanicien au chemin de fer du Nord, président de la Carpe Hazebrouckoise ; Théophile Legrand, négociant ; Lucien Leuwers, boulanger-épicier ; Henri Ourdouillie, cabaretier au Vieux Laboureur ; Sautrain Julien fils, négociant, administrateur du Bureau de bienfaisance; Théry, professeur honoraire, membre du Bureau de bienfaisance ; Vandevelde-Hochart, négociant en cuirs ; Vangraefschepe Jules, cultivateur ; Verbaère Pierre, commis principal des hypothèques ; Rooses-Ruckebusch, négociant.

A MERVILLE

Bas les Masques !

Les réactionnaires sont aux abois, mais ils paient d'audace !

Tous leurs écrits ne sont qu'un tissu d'injures, de mensonges et de basses calomnies, à l'adresse des Républicains et ils osent encore se poser en victimes.

Mais, lisez donc les Feuilles à leur solde, les circulaires désordonnées, où dans un style d'ignorantins, ils se livrent aux plus perfides attaques contre leurs adversaires.

Nous en appelons à la conscience des honnêtes gens.

Voici du reste, quelques échantillons des aimables (?) expressions employées par ces « honorables jeunes gens ».

... Les journaux républicains sont des « feuilles borgnes ».

... La campagne électorale des républicains est « infâme, malpropre, violente ».

... Les républicains se seraient livrés à la Mairie « à des gabegies et des tripotages dont ils auraient eu la preuve », mais selon leurs procédés habituels, nos adversaires ont bien soin de ne pas préciser, et pour cause.

... Les articles publiés par les journaux républicains sont « ignobles et outrageants ».

... Les républicains sont « avides d'une misérable petite décoration ».

... Ce sont « d'intrigants métèques » que le succès bachique des cléricaux fait « baver ».

On pourrait multiplier les citations.

Voilà les... belles fleurs de rhétorique, pleines d'élégance et de distinction, comme vous voyez, dont émaillent les essais littéraires (?) de ces « honorables jeunes gens ».

Et, avec leur aplomb coutumier, ils osent écrire qu'ils se contentent de « défendre leurs principes loyalement et logiquement qu'ils s'expriment toujours (?) en termes mesurés et courtois (?) ».

A qui espèrent-ils donc donner le change ?

Parce que nous les avons représentés avec tous leurs travers et leurs ridicules ; parce que nous avons vigoureusement dénoncé leurs louches desseins et leurs machinations ténébreuses ; parce que nous avons redressé leurs erreurs... volontaires et répétées ; que nous avons montré qu'ils avaient outrageusement travesti la vérité en dénaturant le rôle des conseillers municipaux républicains, dans les questions des biens d'église ;

Que nous avons démontré, en termes précis et irréfutables que les cléricaux étaient seuls responsables de la situation dont ils se plaignaient ; parce qu'enfin nous avons stigmatisé leur campagne odieuse de calomnies et de mensonges.

[illegible] se prétendent injuriés, les bons apôtres !!

Mais que l'on compare les procédés de lutte et de polémique employés de part et d'autre: les réactionnaires seraient aussitôt jugés.

Les Républicains, Dieu merci ! n'ont pas besoin de recourir aux injures et aux mensonges pour défendre leurs principes et exposer leurs idées. C'est à la saine raison, à l'intelligence et au bon sens des Electeurs, qu'ils font uniquement appel, non à la violence et aux plus basses passions

Et ces réactionnaires qui vilipendent des républicains éprouvés ont encore l'audace de se réclamer de notre fière et belle devise :

« Liberté ! Egalité ! Fraternité ! »

Ils s'intitulent libéraux ! Ils se réclament à son insu, du Parti progressiste, eux qui nous ramèneraient à l'obscurantisme et nous conduiraient à l'abdication de toutes nos libertés si chèrement acquises !

Des libéraux ! Des républicains ! Allons donc ! Vous êtes affublés d'un masque ! Vous êtes toujours ces réactionnaires impénitents, nos éternels détracteurs, qui depuis que la République existe, ont combattu, le drapeau en poche et sous des masques variés, toutes les conquêtes de la Démocratie, toutes les lois ouvrières et de progrès social, dont les républicains, dans leur profonde et généreuse sollicitude pour les humbles, ont poursuivi, sans relâche, la réalisation pour améliorer, toujours et de plus en plus, le sort des travailleurs.

Vous, des libéraux ! Nous la connaissons votre liberté !

C'est au nom de la liberté sans doute, que vous pesez de toute la puissance de votre autorité et de votre argent sur vos employés et sur les malheureux que vous secourez, pour qu'ils retirent leurs enfants des écoles laïques et républicaines.

C'est parce qu'ils sont libres, que les petits commerçants doivent dissimuler leurs préférences politiques pour ne pas être réduits à la misère.

C'est parce qu'elles sont libres que dans les mystères du confessionnal, les femmes des ouvriers sont menacées de la vindicte céleste, si leurs maris votaient contre la réaction.

C'est parce qu'ils sont libres aussi, tous ces fermiers, dignes et respectables, qui sous la pression menaçante ou captieuse de leurs propriétaires, se sont vus contraints de figurer sur votre liste et suivent, la mort dans l'âme, votre fortune politique.

Nous la connaissons aussi votre fraternité ! C'est la fraternité des périodes électorales, la fraternité des.... coups de la saison, des ripailles tentatrices mais dégradantes, que vous multipliez, pour piper les suffrages.

Cette fraternité n'a jamais de lendemain.

Non ! vous ne trompez personne.

Ces ouvriers, ces commerçants, ces cultivateurs, qui ont vu à l'œuvre la Municipalité Républicaine, qui rendent hommage à son labeur fécond et suivi, qui apprécient son administration sage, prévoyante et éclairée !

Ces « petites gens » comme vous vous plaisez à les appeler en autres temps, avec votre morgue habituelle, que vous flattez aujourd'hui et que vous dédaignerez demain !

Tous vous répondront, dimanche, qu'ils sont des citoyens indépendants et jaloux de leur liberté !

Ils vous diront, les ouvriers, avec leur clair bon sens qu'ils ne sont pas à vendre et que vous leur faites injure de les en supposer capables !

Ils vous prouveront que la République leur a donné un bulletin de vote, non pour s'asservir à la réaction trompeuse, mais pour poursuivre avec nous, sous les plis du drapeau tricolore largement déployé, notre bel et pur idéal républicain !

Tous se souviendront de la triomphale et éclatante manifestation qu'ils firent sur le nom de notre excellent ami Louis Deman, le premier Conseiller général républicain du canton de Merville, qui met si volontiers sa puissante influence à leur service !

Avec la même ardeur, avec la même vaillance, ils infligeront à la réaction un échec plus retentissant encore !

A toutes les forces agissantes des rétrogrades qui multiplient leurs efforts désespérés, ils opposeront le groupe compact et irréductible des vrais et sincères républicains.

Modérés et avancés, aucun ne manquera à l'appel.

Ils affirmeront leurs sentiments de loyalisme républicain sur le nom si estimé du vénéré et distingué Maire Orphée Variscotte, l'administrateur intègre, dévoué et réfléchi, le vaillant lutteur sans peur et sans reproche, qui depuis plus de 40 ans mène le bon combat pour la République Démocratique.

Ils voteront pour la liste de ses dévoués et intelligents collaborateurs, sans aucun changement, sans aucune rature.

Et maintenant, républicains, faites votre devoir. Consacrez ces derniers instants de lutte à une active et inlassable propagande auprès des timorés. Ralliez-les à votre belle et digne cause, par la persuasion et par la force de vos ardentes convictions démocratiques !

La victoire est assurée ! C'est un nouveau triomphe qui se prépare ! Mais qu'il soit complet, pour que la réaction n'ose plus lever la tête !

Et Dimanche prochain, vous saluerez votre nouvelle victoire, dans la salle même du scrutin, par un immense cri de : Vive la République, et les larges plis de notre drapeau continueront à flotter purs et sans tâches, sur notre Hôtel de Ville !

Vive la République !

Les Républicains.

A BAILLEUL

Liste d'Union Républicaine du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture

Perrier Paul, négociant, conseiller sortant. — Delcour Elie, tanneur, conseiller sortant. — De Winter Oscar, Pharmacien ; Béhague Henri, cultivateur à La Crèche. — Briché Emile, docteur en médecine. — Courdant-Lefebvre, fabricant de toile. — Coulier Gustave, marchand de volailles. — Covent Alphonse, rentier. — Delplace Albert, menuisier. — Delsalle Albert, cultivateur. — Devos-Blanckaert, courtier en bestiaux. — Devos Elie, rentier. — Dieusaert Théophile, vannier. — Galland-Deroo, représentant. — Gruson Désiré, contremaître de tissage. — Herenghel Léon, boucher. — Jerry Albert, négociant. — Leclère Henri, dépositaire de journaux. — Loul Victor, chevilleur. — Simœn Henri, chirurgien-dentiste. — Somon Paul, constructeur. — Tillie Emile, maréchal-ferrant. — Venuxem Jules, négociant.

Union Républicaine du Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture

Ces deux lignes résument tout notre programme

Electeurs,

Nous vous rappelons que de plus en plus, les lois sociales votées par la majorité républicaine au Parlement ne peuvent être appliquées qu'avec le concours des Municipalités.

Notre intérêt est donc de placer à la tête de la Municipalité de Bailleul, des hommes prêts à rendre fécond l'effort du législateur.

La Mairie doit être la maison commune et le foyer de solidarité sociale. Seuls des démocrates convaincus sont capables d'en faire une réalité vivante.

Nous aurons à cœur de travailler dans l'intérêt de tous sans exception, soucieux avant tout du respect des convictions de chacun, car nous estimons que de la République, personne ne doit être exclu.

Nous sommes des commerçants, donc des travailleurs, à même d'apprécier les améliorations à apporter dans notre vie communale.

Electeurs,

Nous comptons sur votre robuste bon sens, vous voudrez, avec nous, dans l'ordre et par la Loi, poursuivre votre émancipation politique et économique, et vous opposerez notre idéal à des partis qui ne connaissent que la critique et la haine.

Vous éviterez par dessus tout les divisions meurtrières.

Les rancunes doivent disparaître.

En votant pour notre liste, vous ne devez voir devant vous que des hommes convaincus, et portant haut le drapeau de l'Union Républicaine du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture.

Electeurs,

C'est avec confiance que nous nous présentons à vos suffrages.

Vous voterez tous en hommes libres, conscients de vos droits, pour la liste entière de l'Union Républicaine du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, qui seule est capable de défendre vos intérêts.

Nous avons confiance en vous.

Le suffrage universel aime surtout la vérité, venez à nous sans crainte.

Les Partis qui ne trompent pas le Peuple sont sûrs de la victoire.

Vive la République Démocratique !

LE COMITE.

Avec le vapeur «Texas» disparaît une sympathique figure roubaisienne

Nos lecteurs le savent, le lundi 28 avril, à 5 h. 20, la forteresse de la passe de Smyrne, en Asie-Mineure, a tiré sept coups de canon sur un petit vapeur américain de 550 tonneaux, *Le Texas*, transportant la poste d'Europe pour Salonique, qui voulait franchir la passe sans pilote. Le dernier coup a touché le bâtiment au milieu et a causé l'explosion de la chaudière et, par suite, le naufrage.

Au nombre des noyés, victimes de la guerre italo-turque, se trouve M. Henri Bouckaert, 41 ans, représentant pour une quinzaine de maisons de commerce de France, ancien gymnaste de *La Roubaisienne*, ancien membre du club nautique l'*Aviron*.

De retour depuis peu d'un voyage de six mois aux Indes, M. Bouckaert s'était embarqué le 13 avril à Marseille pour aller visiter ses clients d'Athènes et des Echelles du Levant.

Il travaillait pour son compte depuis une quinzaine d'années, après avoir été successivement représentant des maisons Abbaye, Nison, Bimar et Cie, *Paul Loth*, Charles Tiberghien, Aug. Florin, Scrive, de Tourcoing; Caille et Clément, Paul Prouvost et Victor Vatssier, pour qui il avait été faire une tournée en République Argentine. Il devait, cette année, se rendre au Japon.

Le corps de notre malheureux ami, qui laisse à Lauwe, près Courtrai, une maman âgée de plus de 80 ans, va être réclamé aux autorités turques et rendu à sa terre natale grâce à la générosité de ses nombreux amis. La nouvelle de la mort tragique de M. Henri Bouckaert a causé à Roubaix une vive émotion.

Au Salon des Artistes français

Mlle Alice Lecomte, fille du sympathique vice-président du Sénat, expose cette année au Salon des Artistes Français, un tableau, *Le Faisan*. Toutes nos félicitations.

Nous publions en 4e page la liste des artistes de notre région exposant à ce Salon.

Le crime de Rollencourt

REJET DU POURVOI FORMÉ PAR DUPERRAT

La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de Duperrat, 20 ans, domestique de ferme à Rollencourt, condamné à mort le 23 mars dernier par la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

Si la clémence présidentielle n'intervient pas en sa faveur, l'exécution aura lieu à St-Pol d'ici une semaine ou deux.

DANGERS DES MAUVAIS SAVONS

Les mauvais savons renferment presque toujours des sels alcalins en excès, dessèchent et flétrissent la peau sans jamais la bien nettoyer, ni débarrasser ses glandes et ses pores des matières qui les obstruent. Pour faciliter l'expulsion des déchets de l'organisme par la peau, un bon savon antiseptique tel que le Savon Cadum, est absolument nécessaire. Le Savon Cadum nettoie, adoucit et blanchit l'épiderme, rehausse la beauté du teint et procure une sensation de bien-être inappréciable. Tes Phies 1 franc.

6857

LILLE

Un cas très curieux

Un belge « baptisé » français

Il fallait pour cela le condamner à un jour de prison avec sursis

Il n'est pas, croyons-nous, de cas plus curieux que celui d'Emile Bonnet.

Né d'une mère belge, Bonnet vint dès son plus jeune âge se fixer en France. Les années s'écoulent et comme il n'a pas à sa majorité répudié la qualité de Français, il est à sa majorité inscrit d'office sur les listes du Bureau de Recrutement.

Ignorant ce détail, Bonnet, qu'anime le plus vif désir d'être soldat, se rend en Belgique et il tire au sort, mais le hasard veut qu'il lui échoit, ce qu'on appelle généralement là-bas un « bon numéro ».

Hanté par cette idée qu'il est destiné à faire un admirable troupier, Bonnet, qui ne peut être soldat en son pays, revient en France et demande à s'engager dans la Légion étrangère.

Cruelle déception : L'autorité militaire ne l'accepte pas.

Ses insuccès ne le découragent pas, et sans hésitation, il s'en va à quelques mois de là à la gendarmerie, exprimer ses désirs, persuadé qu'il pourra encore rejoindre le régiment avec les jeunes gens de son âge.

« Mais lui répond-on, nous ne demandons pas mieux; nous allons accéder d'autant plus à vos désirs que vous êtes... insoumis.

Bonnet n'essaie même pas de convaincre les gendarmes qu'il n'a commis aucune faute. Il ne tente pas de leur démontrer qu'il est belge et, trop heureux de pouvoir entrer dans une caserne, il se laisse emmener menottes aux mains.

Convaincu qu'il va pouvoir enfin revêtir l'uniforme français, il attend patiemment à la prison, sans proférer la moindre récrimination contre le régime auquel il est soumis. Cependant, on examine son cas, et l'on découvre qu'il n'est pas de nationalité française.

— Mais vous êtes belge, lui dit alors l'officier enquêteur! Nous allons être obligés de vous remettre en liberté.

— Faites tout ce que vous voudrez, réplique Bonnet, mais de grâce permettez-moi d'être soldat.

Avec raison le capitaine rapporteur ne pouvait lui refuser cette satisfaction, et comme il était à lui-même impossible de la lui accorder, c'est au Conseil de guerre qu'il l'a demandée.

C'est pour obtenir cette faveur que Bonnet comparaissait hier devant les juges.

Logiquement et juridiquement Bonnet devait être acquitté, mais comme un acquittement ne pouvait que confirmer la qualité de belge du prévenu, le Conseil l'a « baptisé » français en le condamnant à un jour de prison avec sursis.

Et Bonnet, très satisfait, est allé aussitôt s'asseoir au fond de la salle d'audience.

Reconnu apte au service militaire, le Belge-Français sera prochainement incorporé dans un régiment.

OUVERTURE DE SCRUTIN

Par modification à l'arrêté du 15 avril, le scrutin pour les élections municipales du 5 mai sera ouvert de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

Les électeurs inscrits qui n'ont pas reçu leur bulletin de convocation peuvent le réclamer à la Mairie, bureau des Elections, tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 10 heures du soir.

VERS LE REPOS ÉTERNEL

Pour la seconde fois en moins d'un mois, un vieillard de l'Hospice Comtesse : Gustave Vanackère, 68 ans, a tenté hier de mettre fin à ses jours. Vers cinq heures de l'après-midi, à proximité du Palais de Justice, il a enjambé le parapet et s'est jeté dans le canal.

Il avait été heureusement aperçu. A l'aide d'une perche, M. Palmyre Haves, receveur du car S, aidé de MM. Fernandez, ouvrier tripier à l'Abattoir, rue Saint-Sébastien, 28, Fidèle Wolfe, étameur, quai de la Basse-Deûle et l'agent Davoine, réussit à le retirer de l'eau sain et sauf. Le vieillard a été immédiatement reconduit à l'hospice Comtesse.

Au moment où Vanackère voulut se suicider, il sortait de l'hôpital Saint-Sauveur, où il avait été admis à la suite d'une première tentative de suicide. Il avait essayé de se couper la gorge avec un couteau.

Comme la première fois, il a déclaré qu'il avait voulu en finir parce qu'il ne pouvait plus dormir.

Par-ci par-là

— Jeudi après-midi, à trois heures, un feu de cheminée éclata chez M. Alfred [illegible], cafetier, à l'angle de la rue de Quennette et de la rue des [illegible]. Pour l'éteindre, on a fait une [illegible] dans la cage de l'escalier où passait la cheminée et jeté quelques seaux d'eau. [illegible]

— Avec un rare sang-froid, M. Gustave Dubast, employé de la Compagnie des tramways, se jette, mercredi après-midi, place de la Nouvelle-Aventure, à la tête du cheval de la coopérative La Lilloise, qui s'était emballé et réussit à l'arrêter.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

Cent-[illegible] naissances et [illegible]-vingt-deux décès ont été enregistrés par le bureau d'hygiène au cours de la semaine du 20 au 27 avril. Il y a eu trente-trois mariages.

Les décès sont surtout dus à la tuberculose pulmonaire (9), au cancer (6), à la gastro-entérite (6), aux maladies organiques du cœur (5), et au suicide (4). C'est notamment dans les quartiers de Wazemmes et de Saint-André qu'on a constaté le plus grand nombre de décès : 18 dans le premier et 15 dans le second.

D'autre part, deux cas de diphtérie ont été déclarés au service sanitaire.

Au Conseil de Guerre

Un sergent abandonne son poste et s'enivre

Charles Racine, ex-sous-officier du [illegible] d'infanterie en prévention devant le Conseil de guerre depuis le 11 février, a comparu jeudi matin devant les juges. Il était accusé d'avoir abandonné son poste, alors qu'il était de garde à la porte de la caserne Le-[illegible] et de s'être enivré. Comme il s'agissait d'établir si le sergent était réellement responsable de sa faute en raison d'une maladie qu'il contracta, les débats ont pris une certaine ampleur et les témoins que M. le colonel Batiesti fit entendre furent assez nombreux.

Ce fut d'abord M. le capitaine Rebert qui vient fournir sur le compte de Racine les renseignements les plus favorables, puis M. Drouet, médecin-major qui a indiqué son opinion sur la [illegible] du prévenu : homme d'une intelligence moyenne, mais dont la responsabilité [illegible] rée comme limitée en raison de [illegible] tion. Un caporal, puis un soldat furent également interrogés.

A eux succéda M. Jolivet, commissaire du gouvernement qui critiqua très sévèrement Racine qu'on s'efforçait trop de défendre comme irresponsable et blâma aussi ceux qui, en dépit des punitions encourues par ce soldat, avaient néanmoins cru l'appeler aux fonctions de caporal puis de sergent.

Après une éloquente plaidoirie de Me Maurice de Lauwereyns, le Conseil a condamné Racine à 1 mois de prison pour ivresse et six mois pour abandon de poste.

Le Conseil n'admet pas les [illegible]

Poursuivi pour ne pas avoir effectué une période d'instruction, Achille [illegible] prétendait au cours d'une précédente audience qu'il ne devait pas l'effectuer, [illegible] qu'au moment de son service actif, l'autorité militaire l'avait retenu pendant un temps dont la durée était supérieure à celle de cette période.

Surpris par cette argumentation, le Conseil décida d'interroger à ce sujet M. le Commandant de Recrutement. L'officier ayant [illegible] une thèse tout à fait contraire à celle de [illegible], ce dernier a été condamné à quatre mois de prison.

Autres condamnations

Le Conseil a, en outre, condamné :

— Jules Masson, de Paris, soldat au [illegible], inculpé : 1° d'ivresse manifeste et publique ; 2° de bris de clôture ; 3° de rébellion envers les agents, à deux mois pour ivresse et six mois pour les autres délits. Masson qui a déjà comparu deux fois en conseil de guerre s'était, le mars, fortement enivré. S'étant rendu à l'estaminet [illegible], rue du Sud à Dunkerque, il avait planté sa baïonnette dans une table et frappé les agents venus pour l'appréhender. Défenseur Me Marchant.

— Victor Gosfier, de la 1re section des commis ouvriers à Maubeuge, à un an de prison avec sursis. S'étant querellé avec le caporal Thomas, il lui avait donné une gifle et l'avait poussé si violemment que celui-ci, en tombant, se brisa la jambe. Défenseur Me Mathy.

— Bonnet Emile, jeune soldat de la classe 1910, recrutement de Lille, pour insoumission, 1 jour de prix, (sursis).—Carlier, Zéphirin, réserviste, classe 1907, recrutement de Cambrai, pour insoumission, trois mois de prison. — Desprets, Emile, réserviste classe 1908, recrutement de Béthune, pour

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LA CHASSE AUX BANDITS

Les époux Reinart ramenés à Paris

Paris, 2 mai

La situation reste identiquement la même depuis la mort tragique de Bonnot.

Il n'est malheureusement pas possible de dire comme on l'a si souvent répété, que l'on tient la bonne piste ! Toutes les indications reçues au service de la Sûreté n'ont donné aucun résultat.

Les membres de la bande tragique qui sont encore en liberté se dissimulent soigneusement. On les voit, il est vrai, un peu partout, mais on ne les prend pas. Il est à présumer que les bandits assassins sont bien cachés et qu'ils ne sortent pas de leur repaire.

On sait que lors du dernier interrogatoire de Raymond la Science et de Carouy, M. Gilbert fit établir exactement dans quelles conditions les menuisier Reinert, de Liverdun, avait donné asile aux bandits.

Reinert a été arrêté hier ; il vient d'être ramené à Paris aujourd'hui.

Partis de Nancy par un des premiers trains du matin, Reinert et sa femme sont arrivés, encadrés par des inspecteurs de la Sûreté générale, à midi quinze à la gare de l'Est.

M. Gilbert à la Santé

M. Gilbert, juge d'instruction, s'est rendu cet après-midi, à la prison de la Santé, où il a procédé à l'interrogatoire des époux Reinert.

A l'instruction

Paris, 2 mai.

M. Gilbert, juge d'instruction, a reçu aujourd'hui la visite de M. Martin, qui lui a déclaré être la personne désignée hier par M. Bertillon comme étant Collin.

La méprise s'explique du fait que Collin avait dérobé le livret militaire de M. Martin, et sous ce nom avait été condamné à Bordeaux.

M. Bertillon, qui avait reçu les renseignements du service anthropométrique de Bordeaux, s'était ainsi cru en présence de Collin.

L'identification de Collin reste donc à établir.

L'ÉTAT DE VÉDRINES

Paris, 2 mai.

L'état de l'aviateur Védrines reste satisfaisant.

Les médecins considèrent que, à moins de complications, tout danger paraît écarté.

Védrines décoré

Paris, 2 mai.

Le Président de la République, sur la proposition du ministre de la Guerre, vient de signer le décret conférant la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur au sapeur-aérostier Védrines

L'aviateur Sommer blessé

Berlin, 2 mai.

L'aviateur Robert Sommer s'est grièvement blessé aujourd'hui au champ d'aviation de Francfort, au moment où après une descente en vol plané, il atterrissait auprès de son hangar.

La guerre italo-turque

Un cuirassé italien aurait sombré

La *Gazette du Midi* apprend de Constantinople que le bruit court que le cuirassé italien *Re Umberto* aurait sombré sur la côte nord-ouest de Crète.

On publie, d'autre part, la dépêche suivante de Constantinople :

« Suivant une nouvelle que publie le *Sabah*, le cuirassé italien *Re Umberto* se serait, au cours d'un débarquement de troupes à Sidi-Saïd, à l'ouest de Tripoli, échoué sur des rochers et aurait sombré ».

L'ouverture des Dardanelles

Salonique, 2 mai.

Les grands bateaux russes qui attendent dans le port de Salonique la réouverture du détroit des Dardanelles, ont reçu l'ordre de quitter immédiatement le port et de se rendre au Pirée.

On dit que tous les bateaux russes qui se trouvent dans les ports turcs ont reçu le même ordre.

Constantinople, 2 mai.

Le Sultan a fait remettre au sergent de la batterie des Dardanelles qui a endommagé gravement un vaisseau italien, lors du bombardement du fort de Tumkale, une montre ornée de brillants.

LES DIRIGEABLES

Milan, 2 mai.

Un dirigeable italien P 2, a évolué hier pour la première fois sur Tripoli jusqu'au camp d'Ozizia.

Il a jeté plusieurs bombes qui ont tué un certain nombre de Turcs.

L'explosion du "Semendar"

23 VICTIMES

Londres, 2 mai.

Une dépêche de Constantinople annonce que l'explosion du remorqueur « Semendar » a fait 23 victimes dont 15 militaires et l'équipage composé de 8 hommes.

Le « Re Umberto » n'est pas coulé

Rome, 2 mai.

Le *Re Umberto* est à Naples ; on dément officiellement qu'il soit coulé.

Accident à bord d'un sous-marin

Brest, 2 mai.

Le sous-marin « Archimède », qui avait appareillé ce matin pour Cherbourg, a dû rentrer dans le port de Brest par suite d'un accident qui s'est produit à bord.

En cours de route, le second-maître mécanicien Moreau a été atteint à la face par un jet de vapeur et grièvement blessé.

Le sous-officier a été transporté à l'hôpital

Le "Titanic"

Londres, 2 mai.

La commission officielle d'enquête sur la perte du « Titanic » s'est réunie aujourd'hui, pour la première fois.

La commission a entendu aujourd'hui l'attorney général, représentant le Board of Trade, qui a fait l'historique du « Titanic » et le récit de la catastrophe.

Les témoins seront entendus demain.

DUEL D'OFFICIERS

Châlons-sur-Marne, 2 mai.

Une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin au champ d'aviation militaire du camp de Châlons.

Les procédés vexatoires employés, dit-on, par certains gradés de la garnison à l'égard de quelques sapeurs aviateurs l'avaient motivée.

A l'issue d'un incident assez vif, un officier aviateur, le lieutenant Mouroux, crut devoir reprocher avec véhémence son attitude au lieutenant Duran, du 106e d'infanterie.

Ce dernier chargea aussitôt le capitaine Leydet et le lieutenant Fourcade, du 40e d'artillerie, de demander au lieutenant Mouroux une réparation par les armes.

Le lieutenant Mouroux se fit représenter de son côté par le capitaine Schnegans et le lieutenant Roussel, tous les deux officiers aviateurs.

Le duel a eu lieu ce matin, et après un combat très ardent de part et d'autre, le lieutenant Mouroux fut atteint d'une blessure pénétrante au bras droit qui mit fin à l'engagement.

Les adversaires ne se sont pas réconciliés à l'issue de la rencontre.

Les médecins-majors Godot et Laloy assistaient les combattants.

DANS LA RÉGION

RÉCOMPENSES pour actes de courage

L'Officiel publiera demain matin, sous la rubrique « Intérieur », les récompenses pour actes de dévouement et de courage.

Citons :

Département du Nord. — *Mentions honorables* : MM. Lebon Henri, chef porion ; Catessky Henri-Antoine, porion ; Morian Charles-Joseph, porion ; Limassez Henri, porion; Saleczky Edmond, Brebin François, ouvriers.

Lettre de félicitations. — M. Guiegand Henri, surveillant, qui s'était signalé par son dévouement en portant secours à deux ouvriers ensevelis à la suite d'un éboulement dans une mine.

Un pendu à Auberchicourt

Hier matin jeudi, un jeune verrier, se promenant au Marais, près de l'Abattoir d'Aniche, aperçut un corps qui se balançait au bout d'une corde attachée à un arbre. Il fit prévenir le maire d'Aniche qui se rendit sur les lieux et coupa la corde. Le suicidé, dont le cadavre était déjà froid, est un nommé Richard Quintin, [illegible] ans, mineur, célibataire, demeurant avec sa sœur, rue de la Paix, à Auberchicourt.

Malade et neurasthénique, Quintin se montrait très soucieux depuis quelques jours.

LES GRÈVES

Chez les Carrossiers

LA GRÈVE S'ÉTEND

Le nombre des grévistes s'est accru dans la journée d'hier, de onze ouvriers des ateliers Devendeville, rue d'Arras, et sept des ateliers Lefrançois, rue [illegible].

La [illegible] douzaine d'établissements occupant de quatre à dix ouvriers ; le nombre des grévistes s'élève actuellement à [illegible] environ.

Dix ouvriers de l'établissement de M. Hanotte, charron, rue de Valenciennes, se sont également mis en grève hier, ainsi que ceux des ateliers de MM. Delannoy, à Lomme, et Thibaut, à Roubaix.

Au cours de la réunion tenue hier, les grévistes ont examiné la situation ; ils ont décidé d'envoyer des délégations aux patrons pour leur exposer leurs revendications. Ils ont également décidé d'adresser des lettres de protestation à quelques quotidiens locaux au sujet de quelques interviews patronales. D'après les renseignements publiés, les grévistes réclameraient des salaires inférieurs à ceux que leur attribuent leurs patrons. Leur principale revendication consiste dans le minimum de salaire.

La note suivante a été communiquée par la chambre syndicale patronale :

« Les carrossiers de Lille, après avoir examiné les propositions faites par la [illegible] ouvrière qui s'est présentée chez [illegible] le 1er mai, ont décidé qu'aucun [illegible] ne pourra être engagé avant la reprise du travail ; les ateliers restent ouverts comme d'habitude. A partir du 6 mai, les ouvriers qui n'auront pas repris le travail seront considérés comme ayant quitté l'atelier.

« Il y a trop de différence entre les ateliers de carrosserie pour qu'une réglementation de salaires puisse se faire comme dans les filatures et usines, où le travail est pour ainsi dire automatique ».